

RÈGLEMENT

RANDO LIMOUSIN CLASSIC 11 et 12 avril 2026

ARTICLE 1 – Généralités

L'association RANDOMOTOVERTE organise sa Randonnée limousin Classic les samedi et dimanche 11 et 12 avril 2026, départ du lac de St Pardoux, site Chabannes (87).

Cette randonnée labellisée CODEVER, à vocation purement touristique ne possède aucun caractère de compétition. Le nombre de participants est limité à 30 randonneurs.

ARTICLE 2 – Véhicules acceptés : motos

a) Règles générales

Cette randonnée est destinée aux possesseurs de motos de type "trail" ou "enduro", homologuées, immatriculées et assurées, en conformité avec le Code de la route. Il vous appartient de vérifier cette conformité.

Une autonomie permettant de parcourir au moins 90 kms est requise.

b) Contrôle technique

Vous devrez présenter votre moto avec votre confirmation d'inscription et la carte grise.

Seront alors vérifiés :

l'état général

l'absence de numéros de course

la présence de la plaque d'immatriculation lisible et de la vignette d'assurance

le bon fonctionnement des éclairages (phare et feu arrière)

les pneus : à crampons, homologués pour usage routier ou FIM (les pneus non homologués seront refusés)

le bruit, nous réaliserons un contrôle au sonomètre

Important : le bruit est l'ennemi n°1 de nos activités (nuisance la plus souvent rapportée par les riverains), nous serons donc intransigeants sur le niveau sonore des véhicules. Nous n'hésiterons pas à refuser un véhicule trop bruyant. Nous nous baserons sur la norme établie sur les enduros de la région soit ; 112 dB à 2 mètres.

Les organisateurs pourront à tout moment refuser un véhicule qu'ils jugeraient inadapté, dangereux, ou trop bruyant.

ARTICLE 3 - les participants

a) Qui peut s'inscrire ?

Tout conducteur possédant un permis valide, autorisant la conduite du véhicule qu'il utilisera pour la randonnée. Le participant doit être en bonne forme physique, son état de santé ne doit pas être incompatible avec la pratique de l'activité.

Les organisateurs pourront à tout moment refuser ou stopper un participant dont l'équipement, l'état de santé apparent ou le comportement leur paraîtra insuffisant ou inadapté pour garantir sa sécurité ou celle des autres usagers.

b) Équipement du conducteur

Casque, gants, lunettes, bottes adaptées et protection dorsale sont obligatoires. Prévoyez un bon équipement, adapté aux conditions météo.

c) Contrôle administratif

Vous devrez y présenter votre confirmation d'inscription. Seront alors vérifiés :

le permis de conduire

la carte verte d'assurance – Pas d'assurance « garage »

la carte grise du véhicule

ARTICLE 4 - le parcours

a) à quoi ressemble la Rando Limousin Classic ?

Le parcours est constitué d'une boucle d'environ 280 km. Vous parcourrez le samedi la boucle NORD, pour la moitié des participants et le dimanche le retour se fera par la boucle SUD, et vice versa pour l'autre moitié. L'itinéraire est composé de voies ouvertes à la circulation publique, telles que définies dans le Code de la Route et conformément aux dispositions de la Loi OLIN amendée le 13 décembre 2011. Le parcours proposé comprend environ 90 % de chemins et

n'utilise aucune voie signalée comme interdite (barrière, panneau réglementaire, etc.). Le tracé emprunte des chemins ruraux et des routes du domaine public.

La Rando Limousin Classic est organisée dans région magnifique, vallonnée et boisée, sans grande difficulté technique. Il n'y a ni hors-piste, ni franchissement. De l'endurance est en revanche nécessaire.

b) Le roulage

Roulage en petits groupes de 7 participants maximum, dont un guide. Ces encadrants sont des bénévoles de l'association qui ont pour mission de vous initier aux règles de circulation et de comportement dans les chemins. Les groupes seront constitués par affinité et niveau d'expérience. Le roulage pourra se faire « en tiroir ».

Les organisateurs peuvent faire varier le parcours en cours de journée si les conditions le nécessitent (difficultés, autre manifestation, panne...).

c) Ravitaillement en carburant

Le ravitaillement en carburant se fera en station-service sur le parcours. Prévoir impérativement une carte bancaire et des espèces. Par mesure de sécurité, aucun transport de carburant ne sera assuré par l'organisation. Si vous avez une autonomie inférieure à 90km, prévoyez un bidon dans votre sac à dos.

ARTICLE 5 – inscriptions – tarifs

a) Modalités et participation aux frais d'organisation :

Le montant de l'inscription est de 145 euros et comprend :

- Les repas :

les pique-niques du samedi midi et dimanche midi sont prévus par l'organisation, le diner du samedi soir et le petit déjeuner du dimanche matin seront pris sur le site de l'hébergement. Le pot de l'amitié sera partagé en fin de randonnée le dimanche dans l'après-midi.

- L'hébergement :

l'hébergement se fera à la base de Chabannes sur la commune de Razès. Les chambres comprennent entre 4 lits et 6 lits, avec salle de bains et douche hors chambre.

Vous pouvez ajouter au montant précédent une option à 50 euros si vous arrivez entre 18h et 20h le vendredi. Cette option comprend :

- le diner du vendredi 10 avril 2026 en groupe,
- la nuit du vendredi au samedi au gîte,
- le petit déjeuner du samedi.

Pour être valable, votre demande de participation doit nous être retournée avant le 27 mars 2026 (sous réserve de disponibilité) et doit comprendre pour chaque demandeur :

Le formulaire d'inscription rempli lisiblement,

Les photocopies de la carte grise, du permis de conduire et de la carte verte d'assurance,

Un chèque du règlement correspondant.

Si vous faites un envoi groupé, joignez des chèques séparés pour chaque inscrit (c'est plus facile à gérer pour nous, merci). Les chèques doivent être libellés à l'ordre de « RANDOMOTOVERTE ».

Votre inscription vous sera confirmée par courrier électronique. Vérifiez que votre adresse mail est valide.

b) Annulation

Par l'organisateur : En cas d'annulation de la randonnée par l'association RANDOMOTOVERTE, vos chèques seront renvoyés dans un délai d'une semaine. L'annulation ne pourra donner lieu à aucun dédommagement.

Par le pilote inscrit : Nous vous renverrons vos chèques dans un délai d'un mois. Si votre défection entraîne un coût pour les organisateurs (repas et hébergement, par exemple), nous encaisserons alors votre chèque et rembourserons la différence.

ARTICLE 6 – Comportements

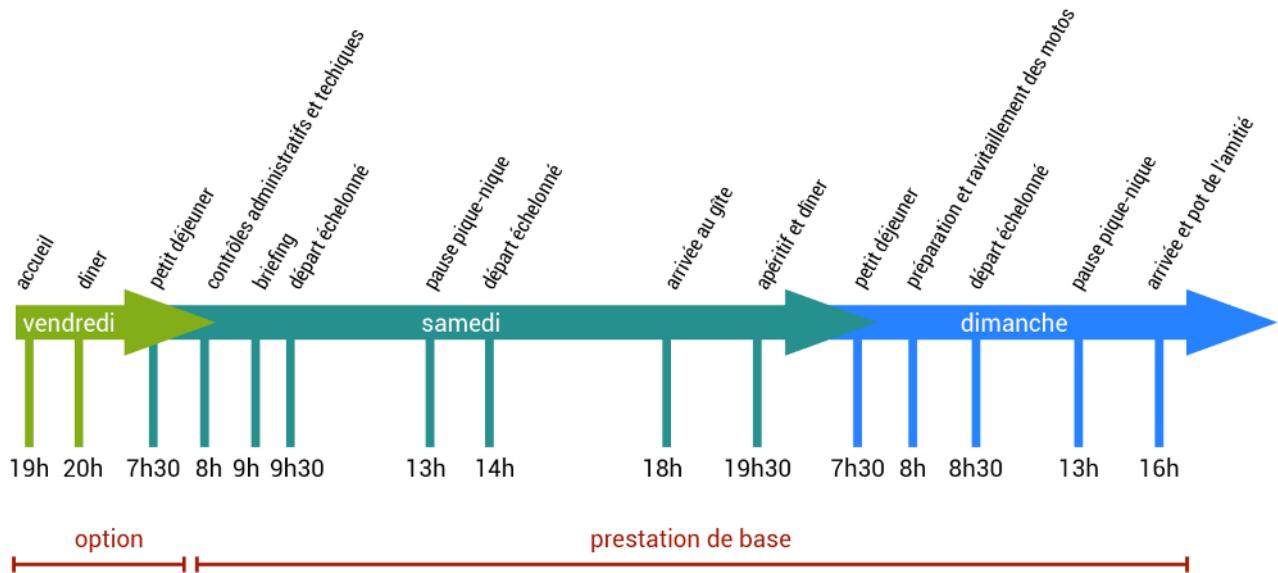
Cette randonnée est organisée dans un esprit de détente, de convivialité et de respect de l'environnement. Ces règles n'ont pas été créées pour vous mener la vie dure, mais pour préserver l'avenir de nos activités de loisir. Voici les 10 Conseils du CODEVER :

- 1 - Le tout-terrain se pratique sur les chemins et dans les sites adaptés.
- 2 - Pas de hors-piste.
- 3 - Ne prenez pas la randonnée pour une compétition.
- 4 - Soyez courtois avec les riverains et les autres randonneurs.
- 5 - Respectez les espaces naturels, les propriétés privées et les cultures.
- 6 - Respectez l'état des chemins et leurs abords.
- 7 - Roulez avec un véhicule conforme, propre et silencieux.
- 8 - Adaptez votre conduite et les équipements nécessaires aux conditions climatiques.
- 9 - Respectez la réglementation.
10. Soyez bien assuré

Vous pouvez vous rapprocher du site internet du CODEVER pour prendre connaissance des informations sur la pratique de la randonnée motorisée.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux conséquences des infractions aux lois et règlements en vigueur commises par un participant, conséquences qui seront intégralement supportées par leurs auteurs. De même, l'organisation ne pourra être tenue responsable des accidents ou incidents qui pourraient survenir au cours de la randonnée et qui seraient directement liés au comportement du participant ou de ses accompagnants. L'association a souscrit un contrat garantissant sa responsabilité civile et sa responsabilité d'organisateur de manifestation. D'autre part, les activités de l'association RANDOMOTOVERTE sont couvertes par un contrat de Garantie de Protection Juridique spécialisé. L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter tout ou partie de la randonnée en cas d'événements imprévus et incompatibles.

ARTICLE 7 – Déroulement du Week-end – Horaires



ARTICLE 8 – Sanctions

Le participant, lorsqu'il signe son bulletin d'inscription, s'engage à respecter ce règlement. Tout manquement à son engagement entraînera des sanctions décidées par les organisateurs, comme par exemple l'exclusion immédiate de la randonnée.

Une sanction prise envers un participant ne pourra en aucun cas donner lieu à un remboursement des sommes versées.

Cette randonnée est une balade, pas un enduro ni un rallye-raid ; alors prenez votre temps, profitez des paysages, du parcours... la prochaine édition ne tient qu'à nous tous...

Conservez précieusement ce document, il est recommandé de l'avoir avec vous le jour de la randonnée.

Contact : Olivier Hailon au 06 81 70 44 36

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

RANDO LIMOUSIN CLASSIC - 11 et 12 avril 2026

Veuillez écrire très lisiblement et en lettres capitales

Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse postale complète : _____

Téléphone (fixe et portable) : _____

Adresse email _____

Personne à prévenir en cas d'urgence (nom + téléphone) :

Moto (marque et modèle) : _____

Joindre à ce formulaire daté et signé :

- une copie du certificat d'immatriculation (carte grise),
- une copie du certificat d'assurance (carte verte),
- une copie de votre permis de conduire,
- votre chèque de 145€ à l'ordre de l'association RANDOMOTOVERTE (samedi + dimanche) ou
- votre chèque de 195€ à l'ordre de l'association RANDOMOTOVERTE (vendredi + samedi + dimanche)

Je souhaite rouler dans un groupe : plutôt cool
 plutôt moins cool

Je m'engage à respecter le règlement et les consignes des organisateurs



Date et signature :



Ce formulaire est à envoyer avec toutes les pièces à :

Olivier Hailon

**8 rue du lavoir – Vaintray
86340 ASLONNES**

Si vous voulez rouler dans un groupe avec vos amis, faites un envoi groupé et précisez vos noms.